

DÉCLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 4 OCTOBRE 2022

Monsieur le Président,

Le 24 août dernier, Emmanuel Macron, lors d'une allocution télévisée, appelait à une grande unité nationale et nous annonçait « la fin de l'abondance ».

La fin de l'abondance, alors que 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France ; alors que depuis plusieurs mois, dans tous les secteurs, on constate l'augmentation des dépenses courantes, du prix de l'énergie, du carburant, des prix alimentaires...

L'inflation devrait approcher les 7 % en septembre, et toute politique de revalorisation générale des salaires a été rejetée. Pour les fonctionnaires qui subissent depuis des années les politiques d'austérité, le point d'indice n'est revalorisé que de 3,5 %. À la DGFIP, où les agents vivent depuis des années des restructurations incessantes, source d'angoisse dans l'avenir, rien n'est prévu pour notre régime indemnitaire.

Il est difficile, voire indécent, de faire de grands discours sacrificiels sans jamais s'adresser aux plus aisés. Il n'est pas vrai de dire que la hausse des salaires sera responsable d'encore plus d'inflation. Elle est la légitime et nécessaire reconnaissance des travailleurs. Eux la voient uniquement comme la réduction de leurs profits. Profits qui ont pourtant explosé les records précédents au cours du deuxième trimestre 2022 : les groupes du CAC 40 ont réalisé un bénéfice cumulé de 81,3 milliards d'euros. Soit 20 milliards d'euros de plus que sur la même période de l'an dernier.

Malgré cela, le gouvernement refuse toujours de taxer les super profits. De nombreux pays européens ont pourtant franchi le cap. Même le secrétaire général de l'ONU, António Guterres exhorte les gouvernements à taxer ces profits excessifs et à utiliser les fonds pour soutenir les personnes les plus vulnérables.

À la DGFIP, concernant la restitution et la synthèse du grand remue-méninges publiées en septembre, nous ne pouvons que constater que nos craintes exprimées sur un grand « fourre-tout », et sur le manque de transparence se confirment. Aucune indication sur le nombre d'agents consultés et la façon dont ils l'ont été. Cette synthèse est un condensé d'idées, parfois aux antipodes les unes des autres.

L'axe « ressources humaines » est inquiétant : sont mis en avant l'accompagnement renforcé et individualisé, la modernisation de nos outils RH, l'attractivité et les conditions de travail, adaptés aux nouvelles méthodes de travail mais pas un mot sur un abondement significatif des promotions, sur la revalorisation des carrières ou sur la reconnaissance de la technicité des personnels...

Au sujet des suppressions d'emplois, une des préoccupations principales des agents durant les groupes de travail, on peut voir à quel point ils ont été écoutés avec l'annonce des 850 suppressions de postes prévues en 2023 et les 3000 durant le quinquennat. La DG s'est même permise de présenter cette nouvelle vague de suppressions d'emplois comme une bonne nouvelle... On croit rêver !

Certaines pistes ou idées sont très inquiétantes, comme le regroupement de petites directions, de missions fragiles, de simplifications de réglementations, de création de concours régionaux... Certaines démontrent la méconnaissance du passé et des conséquences désastreuses de certaines mesures remises sur le devant, la perte de sens au regard de certains principes comme le respect de certaines libertés individuelles, le devoir de neutralité de la DGFIP, l'égalité d'accès à notre administration...

Bref, un bel avenir pour notre DDFiP.

Concernant plus particulièrement les points à l'ordre du jour, et notamment la taxe d'urbanisme, la quasi-absence, au niveau national, de transferts effectifs d'agents du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires à la DGFIP est bien révélatrice du manque d'attractivité de notre administration. Toujours est-il que cette absence de « sachant » pour cette nouvelle mission va impacter directement les agents qui en auront la charge.

Autre sujet, la fusion des secteurs d'assiette de Verdun, qui ont déjà subi la déssectorisation plus tôt dans l'année. Ces nouvelles restructurations découlent directement des suppressions de postes des années précédentes, avec un gros impact sur les missions des agents qui sont amenés à se spécialiser dans une unique tâche, leur faisant perdre grandement de l'intérêt pour leur travail. Mais nous en reparlerons durant l'instance.

Le changement de dénomination des SIP meusiens est quant à lui révélateur de la dégradation de la présence des services de la DGFIP en Meuse. Si l'antenne pérenne de Commercy est effective jusqu'en 2026, grande est notre crainte de sa suppression passé cette date. Et 2026, c'est demain... L'indicateur de l'observatoire interne concernant l'optimisme sur l'avenir au sein de la direction n'est pas près de remonter.

Le pourcentage de grévistes en Meuse pour la journée du 29 septembre 2022, supérieur au niveau national, s'explique peut-être par l'inquiétude et le ras-le-bol des agents.